

LETTRE DE CONSULTATION

4/2025

Date : 10/02/2025

1. Objet de la consultation :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la reconstruction du collège Saint-Exupéry à Rabat, le maître d'œuvre sollicite **une étude géotechnique afin d'évaluer la faisabilité de la valorisation des terres sur le site du collège Saint-Exupéry, dans le cadre du projet de reconstruction.**

Etablissement concerné :

- Collège Saint-Exupéry : rue Al Maarif, Aviation, Rabat.

2. Visite des lieux :

La visite de site est obligatoire. Les visites peuvent être programmées **le mardi 11/02 à 15h** ou **le jeudi 13/02 à 10h.**

Pour organiser ces visites des lieux, veuillez prendre rendez-vous avec M. Mohammed Bourassi ou Mme Garance Glais :

mohammed.bourassi@aeefe.fr / 06-63-80-22-85.

garance.glais@aeefe.fr / 06-65-10-77-96.

La visite devra être effectuée par la personne désignée pour réaliser les prestations et/ou une autre personne de la même société. Une attestation de visite sera remise sur place contre présentation d'une pièce d'identité (CIN ou passeport), indication de la fonction de la personne au sein de la société, cachet et signature.

3. Documents à fournir :

Pour la présente consultation, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

Pour le critère technique : une offre technique détaillée (mémoire technique), précisant :

- Note méthodologique pour répondre à la mission ;
- Plan Qualité Hygiène Sécurité et Environnement (PQHSE).

Le candidat peut présenter d'autres informations (brochures commerciales, etc.), mais indépendamment de ce mémoire technique. Ces documents ne seront pas pris en compte pour le jugement de la valeur technique.

Pour le critère prix : une offre financière comprenant le détail des coûts par poste de dépense.

4. Critères de sélection des offres :

Les offres seront examinées et sélectionnées sur la base des critères suivants :

- a) Qualité technique de l'offre (30 points) ;
- b) Prix (70 points) : le prix le plus bas obtiendra la note maximale de 70 points. Les autres offres seront notées de manière proportionnelle par rapport aux prix le plus bas selon la formule suivante : Note prix de l'offre = (Prix de l'offre la moins élevée / Prix de l'offre du candidat note) X 70.

5. Modalités de remise des offres :

Les offres doivent nous être transmises par courrier électronique simultanément aux adresses suivantes : mohammed.bourassi@aeefe.fr ; garance.glais@aeefe.fr

en copie : sg@lycee-descartes.ma ; appels.offres@lycee-descartes.ma

La date limite de remise des offres est arrêtée au **jeudi 20/02/2025 à 14h.**

6. Informations complémentaires :

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette consultation et restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Dans l'attente de votre réponse.

7. Pièces jointes :

- Plan de situation
- Plan de masse
- Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS)

Delphine GUYOMARD
Secrétaire générale du groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra



15 = 15m largeur à partir de plan d'aménagement (limite reparté par coordonnées Lambert) → r
 Note : cadastre municipal → Coordonnée sur borne délimite le terrain.
 e. Quelc :

ROYAUME DU MAROC
 WILAYA DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER
 VILLE DE RABAT
 ARRONDISSEMENT EL YOUSOUFIA

AMBASSADE DE FRANCE

Annexe du Lycée Descartes
 Collège SAINT-EXUPERY
 Site:
 RUB AL MAARIF
 Propriété dite : "Champ D'Aviation de RABAT"
 T.F.1370/R (P1)
 S = 1H 29 A 40 CA

PLAN TOPOGRAPHIQUE
 ET
 DELIMITATION

NOTA: Plan Révisé au Système LAMBERT et au NDM

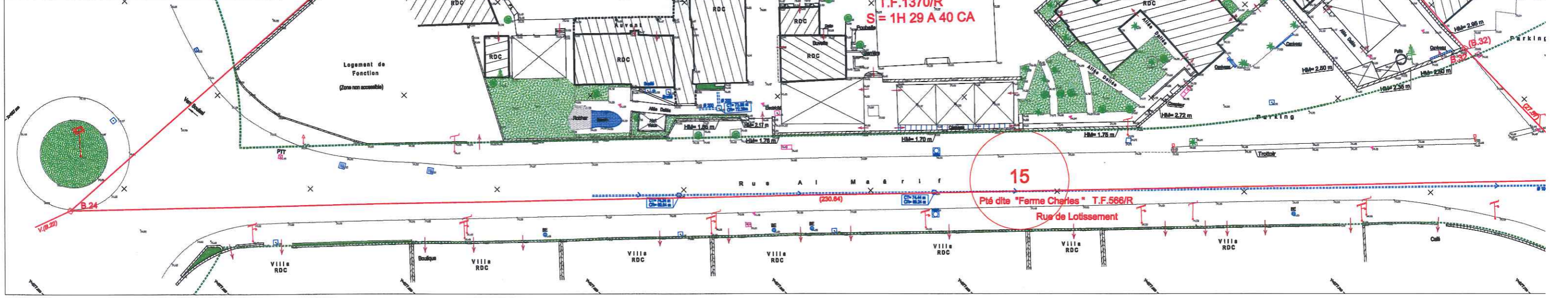
RABAT LE: 09/05/2017	Levé par: NOUREDDINE	Dessiné par: NORA	Corrigé par: MURQUIN	REF: 2002
ECHELLE: 1/200	Modifié le: RABAT : 2004_Topo_Annex_SANT EXUPERY_270417.dwg			

ROUVIN Pierre
 BUREAU D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION
 11 Avenue Industriel - Casablanca 20100 MAROC
 Tel: 0539 88 10 10 - Fax: 0539 88 10 10
 Email: rouvin@rouvin.ma

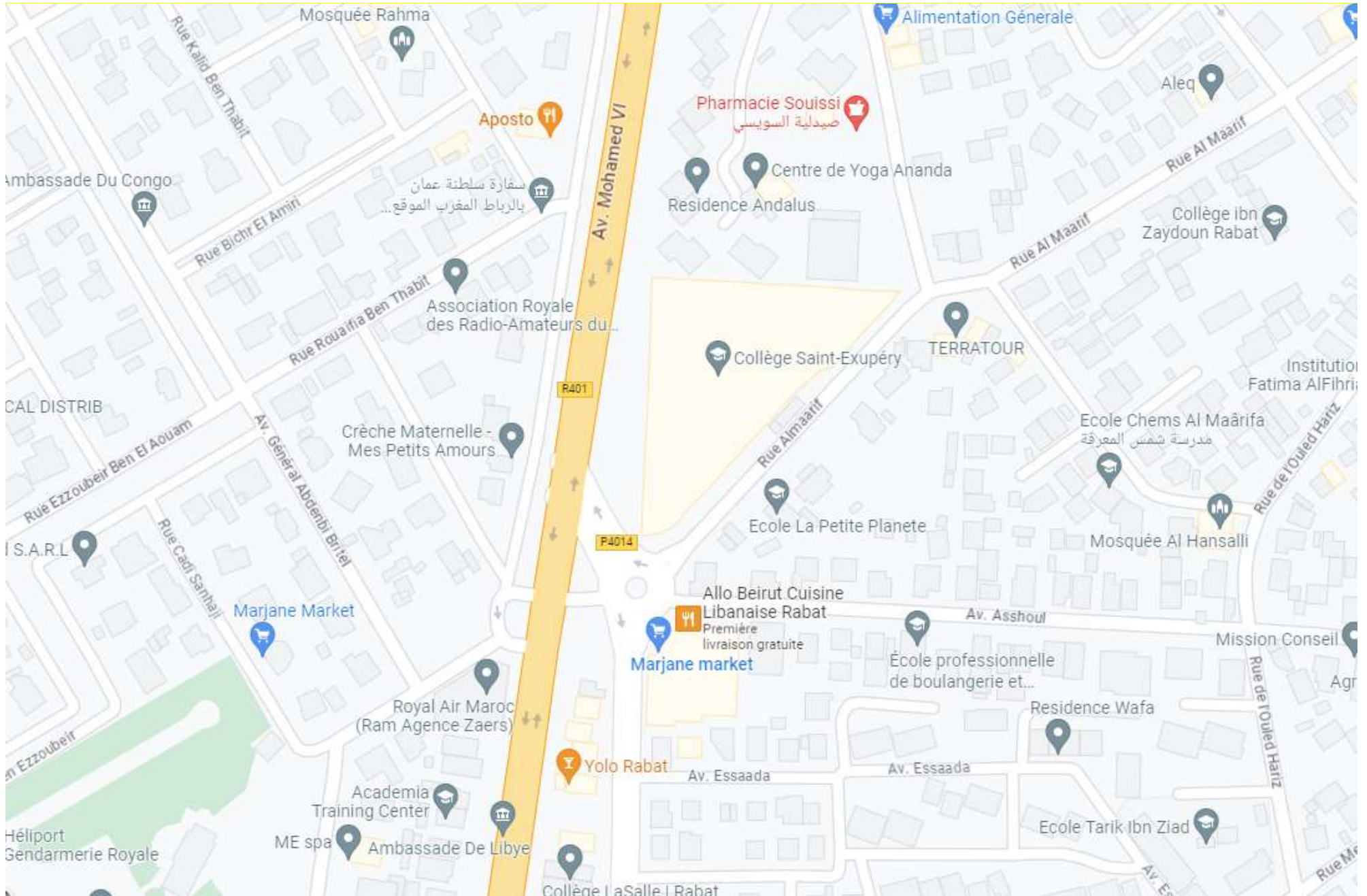
LISTE DES COORDONNEES

Propriété dite : "Champ D'Aviation de RABAT"
 TFN° 1370/R
 S = 1H 29 A 40 CA

N° Borne	X	Y
B.23	368155.85	377738.70
B.24	367996.62	377571.84
B.34	368007.22	377746.85
B.33	368007.92	377746.81
B.32	368128.28	377738.97



RABAT – COLLEGE SAINT EXUPERY – PLAN DE SITUATION



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

RABAT - RECONSTRUCTION DU COLLÈGE SAINT EXUPÉRY

MARCHE D'ETUDES GEOTECHNIQUES

Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS)

Sommaire

1. Objet.....	3
2. Situation – Plans	3
3. Description Du Projet	3
4. Stade du Projet.....	3
5. Intervenants	3
1) Maîtrise d'ouvrage, pouvoir adjudicateur :.....	3
2) Conduite d'opération	3
3) Le maitre d'œuvre	4
4) L'utilisateur.....	4
6. DESCRIPTIF DE LA MISSION	4
1) Analyse du potentiel de valorisation des terres.....	4
2) Objectifs de la mission.....	4
3) Sondages sur site.....	4
4) Essais de laboratoires	4
5) Rapport et conclusions de l'étude.....	4
7. Contextes réglementaires et normes de référence	5
1) Documents généraux	5
2) Textes spéciaux.....	5
8. Délai D'exécution De La Mission	6
1) Contrainte :.....	6
2) Délais	6
9. Offre De Prix	6
10. Offre Technique.....	6
1) Note méthodologique :.....	6
2) Plan Qualité Hygiène Sécurité Environnement (PQHSE).....	7
11. Autorisations Et Sécurité	7
12. Résiliation aux torts du titulaire ou cas particuliers.....	7
13. Dispositions diverses	7
1) Assurance	7
2) Responsabilité	7

1. Objet

Dans le cadre des diagnostics préliminaires, une étude géotechnique, missions G1 et G2, a préalablement été menée.

Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) a pour objet d'étudier la faisabilité de la valorisation des terres sur le site du collège saint Exupéry, dans le cadre de son projet de reconstruction.

2. Situation – Plans

Les plans de masse et de situation du site sont joints en annexe.

3. Description Du Projet

Dans le cadre du schéma prévisionnel de stratégie immobilière qui définit les principes de restructuration de ses locaux sur plusieurs années, l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger) a décidé la reconstruction du collège saint Exupéry à Rabat.

Le programme de l'opération prévoit la démolition du collège existant et sa reconstruction complète y compris l'ensemble des aménagements extérieurs nécessaires au projet.

Le site du collège a une surface S=1 HA 29 A 40 CA environ. Le projet est actuellement en phase de programmation en amont du lancement du concours de Maitrise d'Œuvre.

4. Stade du Projet

Le projet est actuellement en phase avant-projet sommaire (APS) par l'équipe de Maitrise d'Œuvre.
Mandataire du groupement : G3A à Rabat.

5. Intervenants

1) Maîtrise d'ouvrage, pouvoir adjudicateur :

Le maître d'ouvrage est la personne morale pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés, à savoir l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Le pouvoir adjudicateur est le représentant légal du maître d'ouvrage pour l'exécution du présent marché, à savoir Madame la Directrice de l'AEFE, représentée localement par Monsieur le Proviseur du lycée Descartes de Rabat.

2) Conduite d'opération

La conduite d'opération est assurée, pour le compte du maître d'ouvrage défini, par le Service Immobilier de l'AEFE représenté localement par l'antenne immobilière à Rabat.

- Mohammed BOURASSI - Responsable de l'antenne immobilière
mohammed.bourassi@aefe.fr Tel: 05 37 68 99 34
- Garance GLAIS - Chargée d'opérations
garance.glais@aefe.gouv.fr Tel : 05 37 68 97 46

3) Le maitre d'œuvre

Le maitre d'œuvre de l'opération est un groupement dont le mandataire est le cabinet G3A basé à Rabat.

L'avis du maitre d'œuvre sera sollicité pour les documents techniques liés à la mission du présent contrat. En particulier la note méthodologique et le rapport d'étude.

4) L'utilisateur

L'utilisateur sera représenté par les membres de la direction du collège Saint Exupéry. Il intervient notamment pour les autorisation d'accès et la planification en fonction de ses contraintes d'occupation.

6. DESCRIPTIF DE LA MISSION

1) Analyse du potentiel de valorisation des terres

Il est demandé au titulaire d'étudier la faisabilité du réemploi des matériaux du site pour la réalisation d'éléments constructifs en terre crue.

2) Objectifs de la mission

Il est demandé au titulaire d'étudier la faisabilité du réemploi des matériaux du site pour la réalisation d'éléments constructifs en terre crue.

Il organise sa mission notamment avec les moyens suivants :

Objectifs	Moyens prévus
Conditions de réemploi des matériaux pour des éléments en terre-crue	Classification GTR Sédimentométrie (proportion de la fraction fine) DRX caractérisation chimique) Analyse de pollution

3) Sondages sur site

Le titulaire menera les sondages in situ nécessaires à sa mission. Le choix des emplacements ainsi que la méthode de remise en état des lieux seront concertés avec le conducteur d'opération et l'utilisateur.

4) Essais de laboratoires

Type d'essai	Objectif
Identification GTR+IPI des sols en place (granulométrie, teneur en eau, VBS, IPI)	Caractérisation des matériaux du site pour vérifier l'éligibilité de réemploi pour des éléments en terre-crue.
Sédimentométrie (granulométrie de la fraction fine des matériaux)	
DRX (Diffraction par Rayons X) pour la caractérisation de la partie argileuse	
Caractérisation de déchets inertes - Lixiviation et analyses sur éluat (As,Ba, Cd, Cr total, Cu, Hg,Mo,Ni, Pb,Sb, Se, Zn, Fluorures, Indice phénol,COT, résidu sec, chlorures, sulfates) & paramètres organiques du déchet (COT, BTEX, PCB, Hydrocarbures totaux, HAP) (Arrêté du 12/12/14)	

5) Rapport et conclusions de l'étude

Il est demandé une analyse synthétique sur la faisabilité ou non de la valorisation des terres.

Rapport à présenter sous format numérique, PDF sur clé USB et trois originaux papier.

7. Contextes réglementaires et normes de référence

Le titulaire du présent contrat est soumis à la réglementation en vigueur liée à sa profession «étude de sol ».

Aussi, les professionnels qui seront sollicités pour cette opération (architectes, bureaux d'études, contrôle technique, assistants à maître d'ouvrage, entreprises...) seront tenus de respecter au minimum les textes de référence cités ci-après et ceux auxquels ils font référence, dans leur version en vigueur à la signature des contrats et commandes relatives à la présente opération.

Il s'agit des textes généraux administratifs et techniques suivants :

1) Documents généraux

1 - Le cahier des prescriptions communes provisoires applicable aux travaux de l'administration des travaux publics et des communications, tel que ce cahier est défini par la circulaire N°2/1242/DNRT du 03/07/87.

2 - Le dahir N° 170.157 du 26 Joumada I 1390 (30 Juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle, notamment son article 3 définissant l'ensemble des normes marocaines homologuées se rapportant aux travaux du bâtiment.

3 - La circulaire 6.015/TPC du 1er Avril 1956 du ministère des travaux publics et des communications faisant application du cahier des prescriptions spéciales types.

4 - Textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

5 - Le décret N° 2-86-99 du 14 Mars 1986 pour l'application de la loi N° 30-85 relative à la T.V.A.

6 - Le décret N° 2-12-349 du 08 Joumada aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, les salaires de la main d'œuvre, ainsi que tous les textes réglementaires se rapportant à l'objet.

2) Textes spéciaux

1 - Les normes : NF P 94-500, NF P94 – 110-1, NF P94.051, NF P94.052.1, NF EN 933.1 ;

2 - Le devis général d'Architecture (D.G.A.) réglant les conditions d'exécution des bâtiments administratifs (édition 1956) et le décret royal N° 406/67 du 9 Rabia II 1387 (17 Juillet 1967) ;

3 - Le décret n° 2- 02-177 du 09 hijja 1422 (22 février 2002) approuvant le règlement de construction parasismique (RPS 2000) applicable aux bâtiments fixant les règles parasismiques et instituant le comité national du génie parasismique ;

4 - Le cahier des prescriptions communes provisoires applicables aux travaux dépendant de l'administration des travaux publics tel que ce cahier est défini par la circulaire 6.019/TPC du 7 Juin 1972 ;

5 - Le cahier des prescriptions communes applicables aux marchés des constructions scolaires passé par le ministère de l'équipement tel qu'il est approuvé par arrêté du ministre de l'équipement n° 452 .83 du joumada II 1403 (17/03/1983) ;

6 - Les conditions d'exécutions du gros-oeuvre des toitures, terrasses en béton armé, édition 1946 de l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics ;

7 - Les règlements locaux concernant l'alimentation en eau et en électricité des immeubles ;

8 - Les règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé dites "règles CCBA 68 " modifications 1979, règles BAEL, ainsi que les règles parasismiques 1969 et annexes dite " règles P.S.1969 " ;

9 - Le règlement parasismique 2000 version révisée 2011 (RPS 2000 version 2011) ;

Le prestataire de service devra se procurer ces textes s'il ne les possède déjà et ne pourra en aucun cas exciper de leur ignorance ni de se dérober aux obligations qui y sont contenues.

8. Délai D'exécution De La Mission

1) Contrainte :

Les sondages in-situ de la mission doivent impérativement être réalisées durant :

Fin de semaine, à partir de samedi 13h ;

Les vacances scolaires de l'AEFE ;

Les mercredi après-midi après accord du principal du collège ;

Sous réserve qu'aucun événement ne soit prévu par le collège durant ces périodes ;

Dans tous les cas, les interventions sont concertées avec la direction du collège, le but étant de travailler en milieu non occupé.

2) Délais

Les délais d'exécution sont les suivants :

- 1) Réunion de préparation, d'organisation et de planification des tâches : **3 jours** à compter de la date de notification.
- 2) Rédaction et présentation de la note méthodologique et de planification correspondant à la réunion du point 1) : **2 jours** à compter de la réunion citée au point 1).
- 3) Rédaction et remise du rapport d'étude objet du présent contrat : **5 jours** à compter de la date du prélèvement initial sur site.

En cas de retard dans l'exécution de ses prestations, le titulaire subit, sans mise en demeure préalable, des pénalités dont le montant par jour calendaire de retard est fixé à 1/100 du montant total de la mission.

9. Offre De Prix

Les prix sont fermes, non révisables, et non actualisables. Le prix est global et forfaitaire.

Le candidat présentera un devis détaillé pour la réalisation de la mission.

L'offre de prix renseignera notamment les postes suivants (liste non limitative) :

- amené et repli du matériel,
- rebouchage des trous et tout sondage destructif,
- les unités selon le type de sondage,
- part pour tubage ou blindage provisoire si nécessaire,
- réunions, visites et rapports.

10. Offre Technique

1) Note méthodologique :

Le candidat remettra avec son offre une note méthodologique synthétique indiquant le programme précis de reconnaissance ainsi que le plan d'implantation des sondages avec leur nature et les quantités prévisionnelles prévues. Il indiquera également la planification prévisionnelle des tâches.

2) Plan Qualité Hygiène Sécurité Environnement (PQHSE)

Le candidat remettra avec son offre une note méthodologique synthétique indiquant :

- la définition de la mission,
- la liste des personnes intervenant sur l'affaire et leurs compétences,
- les caractéristiques du matériel utilisé,
- les procédés d'exécution,
- les mesures de sécurité,
- les mesures pour la protection de l'environnement.

11. Autorisations Et Sécurité

Toutes les autorisations administratives nécessaires devront être obtenues pour intervenir sur le domaine public et notamment la vérification d'absence des réseaux sous terrains.

Le Bureau d'Etudes de Sols aura à sa charge la protection de ses travaux vis à vis du public, et réciproquement. Le balisage et les protections nécessaires pour assurer la sécurité des tiers devront être mis en place. En particulier, le Bureau d'Etudes de Sols prévoira la fourniture et la mise en place, autour de son aire de travail et pendant toute la durée de l'intervention, de barrières de protection.

Préalablement le titulaire devra présenter une note méthodologique intégrant ces mesures de sécurité pour visa au Maître d'ouvrage.

12. Résiliation aux torts du titulaire ou cas particuliers

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par le maître d'ouvrage en cas de manquement aux obligations par le titulaire et si celui-ci n'aurait pas remédié à ce manquement dans le délai de 10 (Dix) jours après une mise en demeure.

Le présent contrat se trouverait résilié de plein droit sans accomplissement d'aucune formalité en cas de décès ou incapacité notoire du Titulaire, ou en cas de survenance d'un autre cas de force majeure rendant impossible la poursuite de la prestation de service.

13. Dispositions diverses

1) Assurance

De manière générale, le titulaire doit être couvert dans le cadre des assurances obligatoires dans le pays.

Par ailleurs, le titulaire doit souscrire une police d'assurance couvrant les risques liés à l'exécution de ses prestations.

2) Responsabilité

Le Titulaire est seul responsable de la bonne exécution des prestations et a pour obligation de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire aux clauses du présent contrat, notamment pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des ouvrages.

Le Titulaire est seul et unique responsable de ses employés directs et indirects, de leur formation et information, de leur rémunération et de leur protection, en toute circonstance et devant les différentes autorités compétentes (droit du travail, fiscalité, sécurité et hygiène de chantier, manipulation, outillage...).

Le Client ne pourrait être tenu pour responsable d'un manquement du Titulaire à ces obligations, qui pourrait constituer un droit direct pour le Client à la résiliation aux torts du Titulaire du contrat.

Contrat fait en deux originaux.

leà.....	leA.....
Le contractant (nom prénom cachet et signature),	Le Proviseur du Lycée Descartes de Rabat (nom prénom cachet et signature),